



## LESOTHO

### DECLARATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Monsieur le Président,  
Madame la présidente,

La République Centrafricaine Se réjouit de la présence de la délégation du Lesotho, conduite par Monsieur HAAE PHOOFOLO Ministre des droits de l'homme et des affaires constitutionnelles <sup>de la justice</sup> et se félicite de la présentation de son rapport national devant le groupe de travail de l'Examen Périodique Universel du conseil des droits de l'Homme.

Bien que confronté à ~~l'adoption~~ des innombrables difficultés, auxquelles le Lesotho ~~est confronté~~ n'a cessé de s'acquitter de ses obligations internationales en matière de la promotion et de la défense des droits de l'homme, ~~par~~ entre autres :

1 - la ratification en mai 2013 de la convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;

2 - la mise en place en 2011, d'une politique favorisant l'accès des handicapés à l'éducation, à la formation, à l'emploi, <sup>et</sup> aux services de santé ;

3 - l'adoption en 2011 d'une loi sur la protection et le bien être des enfants conformément aux instruments juridiques internationaux.

Ces avancées confirment la volonté manifeste du Gouvernement de Lesotho, de faire de la promotion et la

protection des droits de l'Homme, ses préoccupations majeures.

En dépit de ces efforts louables, ma délégation encourage ce pays frère à ratifier la convention contre la torture, de manière à garantir l'intégrité physique des citoyens.

Enfin la République Centrafricaine souhaite plein succès au présent rapport national sous examen.

Je vous remercie.